

MCI n°68 -

L'hebdomadaire de

medias-catholique.info

Mariages dans la FSSPX : lettre de doyens de la FSSPX et des communautés religieuses amies

By Christian Lassale on May 7th, 2017

Suite au [document romain](#) concernant les mariages dans la FSSPX, nous avions veillé à [éclairer nos lecteurs](#) tant sur la [portée réelle](#) de ce texte que sur l'aspect pour le moins ambigu du [commentaire](#) publié par la Maison Générale de la FSSPX.

Aujourd'hui, dans une lettre signée de sept doyens du district de France de la FSSPX ainsi que par l'ensemble des supérieurs des [communautés masculines amies](#) de la FSSPX, ceux-ci rappellent ce qu'est le droit des fidèles en ce domaine et la véritable nature de l'état de nécessité qui existe toujours aujourd'hui. Ainsi, la juridiction de suppléance est rappelé avec force. Ce texte a été publié dans [le Chardonnet de ce mois](#) et lu dans un grand nombre [des chapelles de la FSSPX en France](#).

Nous remercions profondément nos bons prêtres de cette prise de parole publique qui défend la justesse de la position de [Mgr Lefebvre](#) dans cette crise de l'Eglise, tant la confusion liée à [la volonté de certains de rallier la Rome moderniste sème le trouble partout](#).

Christian LASSALE

Texte de la lettre

Bien chers fidèles,

Le 4 avril dernier, la commission pontificale *Ecclesia Dei* rendait publique une lettre de son président, le cardinal Müller, relative aux mariages célébrés par les prêtres de la FSSPX. Explicitement approuvé par le pape qui en a ordonné la publication, ce document entend régir les mariages célébrés dans le cadre de la Tradition catholique.

Suite à cette lettre, une vaste campagne de communication, émanant d'horizons très différents, veut laisser croire que par ce geste, le pape reconnaît purement et simplement les mariages que nous célébrons, voire reconnaît la validité de tous les mariages que nous avons pu célébrer jusque-là. La réalité est, hélas, bien différente.

Parce que cette question vous touche au plus près, qu'elle concerne votre foyer, vos enfants en âge de contracter mariage, votre avenir, nous nous devons de vous éclairer tant sur la portée réelle de ce document romain que sur notre attitude.

[L'évidente validité de nos mariages]

Vous le savez, depuis quarante ans maintenant, les autorités romaines refusent de reconnaître la validité des mariages que nous célébrons, et ce malgré le droit de l'Eglise.

Certes, ce droit prévoit que le sacrement de mariage soit célébré devant le curé de paroisse ou son délégué, ainsi que devant au moins deux témoins[1]. C'est ce qu'on appelle la forme canonique du mariage, nécessaire à sa validité. Or les prêtres de la Fraternité Saint-Pie X n'étant ni curés de paroisse ni délégués par eux, certains soutiennent que les mariages qu'ils célèbrent sont invalides, par défaut de forme canonique. Sous ce

motif, les tribunaux tant romains que diocésains n'hésitent pas à déclarer nuls ces mariages. Ce faisant, ils s'opposent pourtant au droit le plus fondamental de l'Eglise[2].

En effet, ce même droit canon[3] prévoit le cas où « il n'est pas possible d'avoir ou d'aller trouver sans grave inconvénient un assistant compétent selon le droit ». Si une telle situation était prévue durer trente jours, alors la loi ecclésiastique reconnaît aux futurs le droit d'échanger valablement et licitement leurs consentements devant les seuls témoins laïcs ; sans curé de paroisse donc, ni de prêtre délégué par lui. Cependant, pour la licéité de l'acte, ces futurs mariés doivent faire appel si c'est possible à n'importe quel prêtre. Un mariage ainsi célébré l'est selon la forme appelée extraordinaire. C'est sous cette forme que, depuis quarante ans, nous recevons valablement et licitement l'échange de vos consentements, sans qu'aucun doute soit possible.

[L'état de nécessité]

Car vous le savez, il n'existe hélas aucun doute sur la situation extraordinairement dramatique que traverse l'Eglise[4]. Celle-ci subit toujours plus aujourd'hui ce que Mgr Lefebvre appelait "le coup de maître de Satan" : « Diffuser les principes révolutionnaires par l'autorité de l'Eglise elle-même.[5] » Nous voyons en effet les autorités de l'Eglise, depuis le siège de Pierre jusqu'au curé de paroisse, porter directement atteinte à la foi catholique par un humanisme dévoyé qui, plaçant au pinacle le culte de la conscience, détrône d'autant Notre Seigneur Jésus-Christ. Ainsi, la royauté du Christ sur les sociétés humaines est simplement ignorée, voire combattue, et l'Eglise est saisie par cet esprit

libéral qui se manifeste spécialement dans la liberté religieuse, l'œcuménisme et la collégialité. A travers cet esprit, c'est la nature même de la Rédemption réalisée par le Christ qui est remise en cause, c'est l'Eglise catholique, unique arche du salut, qui est niée dans les faits. La morale catholique elle-même, déjà ébranlée dans ses fondements, est renversée par le pape François, par exemple lorsque celui-ci ouvre explicitement la voie à la communion des divorcés « remariés » vivant maritalement.

Cette attitude dramatique des autorités ecclésiales entraîne sans aucun doute un état de nécessité pour le fidèle. En effet, il y a non seulement grave inconvénient, mais encore réel danger à remettre son salut entre les mains de pasteurs imbus de cet esprit « adultère[6] », délétère tant pour la foi que pour la morale. Nous n'avons d'autre choix que de nous protéger d'une telle autorité, parce qu'elle « est dans une situation d'incohérence et de contradiction permanente » et que, « tant que cette équivoque ne sera pas dissipée, les désastres se multiplieront dans l'Eglise.[7] » Nous vivons ces circonstances où la véritable obéissance réclame de désobéir[8], car « il vaut mieux obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes » (Ac 5, 29).

Aussi longtemps que cette équivoque des autorités ecclésiales ne sera pas dissipée, persistera également le grave inconvénient prévu par le canon 1098, et sera donc justifiée la célébration de mariages selon la forme extraordinaire.

De plus, le mariage impliquant comme tout sacrement une profession de foi, on ne peut contrer le droit des fidèles aux sacrements en leur imposant un ministre qui oriente habituellement son ministère dans la direction adultère officialisée à Vatican II, alors qu'ils ont la possibilité d'en référer à un prêtre indemne de cette prévarication de la foi.

[La portée du document romain]

A la lumière de ces principes apparaît la portée réelle du document romain. Persistant dans la ligne désastreuse de Vatican II, les autorités romaines prétendent tout simplement vous priver de la forme extraordinaire du mariage, par négation de l'état de nécessité. Ce document veut donc vous obliger à recourir pour votre mariage à un prêtre

diocésain, ne laissant aux prêtres de la FSSPX que la possibilité de célébrer la messe qui suit. La Commission *Ecclesia Dei* prévoit en effet que, « dans la mesure du possible, la délégation de l'Ordinaire pour assister au mariage [des fidèles de la FSSPX] sera donnée à un prêtre du diocèse (ou du moins à un prêtre pleinement régulier) pour qu'il reçoive le consentement des parties [...] ; suivra alors la célébration de la Sainte Messe votive par un prêtre de la Fraternité. »

C'est seulement « en cas d'impossibilité ou s'il n'existe pas de prêtre du diocèse qui puisse recevoir le consentement des parties, [que] l'Ordinaire peut concéder directement les facultés nécessaires au prêtre de la Fraternité. » Autrement dit, c'est seulement et seulement si il existe un cas de nécessité – dont on ignore la nature, puisqu'il ne s'agit plus du grave dommage que l'esprit libéral cause à la foi catholique – que l'évêque pourra donner délégation à un prêtre de la Fraternité Saint-Pie X. Tout autre mariage célébré par un prêtre de la FSSPX sans délégation explicite de l'Ordinaire continuera à être considéré invalide par les actuels détenteurs de l'autorité suprême.

Outre qu'une telle décision est aussi injuste que nulle, elle fait une nouvelle entorse à l'esprit du droit. La commission *Ecclesia Dei* s'y permet en effet ce que même le nouveau code de droit canonique s'était interdit, à savoir mettre sous la coupe de l'Ordinaire la forme extraordinaire du mariage, et ce au dépend du droit naturel au mariage[9].

[Nos mariages, très certainement valides hier, aujourd'hui et demain]

Aussi, tant que durera cet état dramatique de l'Eglise et l'équivoque destructrice dans laquelle vivent les plus hautes autorités de l'Eglise, nous continuerons pour notre part à user de la forme extraordinaire du mariage, sans la laisser indûment régenter par l'Ordinaire.

Nous continuerons donc à célébrer valablement et licitement vos mariages dans nos églises et chapelles, comme nous l'avons toujours fait jusque-là, nous en référant pour cela aux canons 1098 de l'ancien code et 1116 du

nouveau, indépendamment de toute entente préalable avec l'Ordinaire.

A ceux qui objecteraient qu'une telle pratique serait désormais invalide puisque les autorités ecclésiastiques offrent une possible délégation de l'Ordinaire, nous leur répondrons que l'état de nécessité qui légitime notre façon de faire n'est pas canonique mais dogmatique, que l'impossibilité de recourir aux autorités en place n'est pas physique mais morale. Nous ne voulons tout simplement pas abandonner les âmes qui, acculées par les circonstances, se confient à notre ministère. Elles n'ont pas fui des autorités prévaricatrices pour qu'on les leur impose au cours d'une des cérémonies les plus importantes de leur vie. Par ailleurs ceux qui nous font une telle objection montrent qu'ils connaissent bien peu le droit de l'Eglise, lequel raisonne inversement. Celui-ci permet en effet à des fidèles de se placer volontairement dans le cas de nécessité pour contracter valablement et licitement un mariage selon la forme extraordinaire, quand bien même ils auraient la possibilité de faire autrement[10].

Dans le cas où certains fidèles obtiendraient d'un curé la possibilité de voir leur mariage célébré dans son église paroissiale, nous nous en tiendrons à nos sages coutumes établies par le temps. Dans la mesure où ce curé serait habituellement bien disposé vis-à-vis de la Tradition de l'Eglise et nous laisserait le soin de la prédication, nous ne verrions pas d'objection à ce que celui-ci reçoive les consentements selon le rituel traditionnel, tout en laissant à un prêtre de notre Fraternité la célébration de la messe[11]. Mais nous refuserons cette célébration de la messe si, délégation devant être donnée, celle-ci nous était refusée, au profit par exemple d'un prêtre *Ecclesia Dei*.

Pour le bien du sacrement de mariage, pour le bien de vos foyers, pour le bien de vos âmes, nous n'entendons pas non plus soumettre la cause de vos mariages à une juridiction ecclésiastique dont les tribunaux déclarent nuls des mariages certainement valides, sous le faux prétexte du manque de maturité psychologique des contractants. Nous savons en outre combien ces mêmes tribunaux entérinent de fait le divorce catholique par le biais de la procédure

simplifiée de nullité de mariage promulguée par le pape François. C'est pourquoi nous continuerons à ne reconnaître comme ultime juge de ces questions que la commission Saint Charles Borromée, que la Fraternité Saint Pie X a dû établir précisément en raison de ces déclarations de nullité certainement invalides.

[Conclusion]

Enfin, qu'il nous soit permis d'exprimer notre grand étonnement au sujet de cette décision romaine et de l'écho qu'elle a reçu. La prélatrice personnelle que l'on fait miroiter à la Fraternité Saint-Pie X était censée nous reconnaître tels que nous sommes, et nous garder dans l'indépendance à l'endroit des Ordinaires du lieu. Or les premières décisions prises consistent à soumettre injustement nos mariages à ces Ordinaires, avant de conditionner demain l'ouverture de nos nouvelles Maisons à leur approbation. C'est dire combien la duplicité de langage ne règne pas seulement dans le domaine de la foi et de la morale, mais encore dans ces questions canoniques.

Aussi, en cette année centenaire des apparitions de Fatima, nous invoquons le Cœur Immaculé de Marie non pas pour qu'Elle mette fin à notre situation canonique jugée irrégulière par certains, mais afin que l'Église soit libérée de son occupation moderniste et que ses plus hautes autorités retrouvent le chemin suivi par l'Église jusqu'à Vatican II. C'est alors que nos évêques pourront remettre leur épiscopat entre les mains du Souverain Pontife [\[12\]](#).

Le 7 mai 2017,

Abbé David ALDALUR, Doyen du doyenné de Bordeaux

Abbé Xavier BEAUVAIS, Doyen du doyenné de Marseille

Abbé François-Xavier CAMPER, Doyen du doyenné de Lyon

Abbé Bruno FRANCE, Doyen du doyenné de Nantes

Abbé Thierry GAUDRAY, Doyen du doyenné de Lille

Abbé Patrick de LA ROCQUE, Doyen du doyenné de Paris

Abbé Thierry LEGRAND, Doyen du doyenné de Saint-Malo

Ont également cosigné cette lettre :

R.P. JEAN-MARIE, Supérieur de la Fraternité de la Transfiguration

R.P. PLACIDE, Prieur du monastère bénédictin de Bellaigue

R.P. ANTOINE, Gardien du monastère capucin de Morgon

[\[1\]](#) Mgr Lefebvre, *Déclaration publique à l'occasion de la consécration épiscopale de plusieurs prêtres de la FSSPX*, in *Fideliter*, hors série des 29 et 30 juin 1988

[\[2\]](#) Ce sont en effet les axiomes fondamentaux du droit qui sont en jeu : *La loi suprême est le salut des âmes*, et *Les sacrements sont pour les hommes bien disposés*

[\[3\]](#) Code de 1917, canon 1098 ; Code de 1983, canon 1116

[\[4\]](#) Quand bien même un doute aurait subsisté quant à l'existence de cette situation d'exception autorisant l'usage de la forme extraordinaire du mariage, il faut souligner que, selon le droit, l'Église suppléerait au manque de juridiction (Code de 1917, canon 209 ; Code de 1983, canon 144), gardant donc à l'acte toute sa validité.

[\[5\]](#) Mgr Lefebvre, *Le coup de maître de Satan*, Editions saint Gabriel, 1977, p. 5-6

[\[6\]](#) Mgr Lefebvre, *Déclaration publique à l'occasion de la consécration épiscopale de plusieurs prêtres de la FSSPX*, in *Fideliter*, hors série des 29 et 30 juin 1988

[\[7\]](#) Mgr Lefebvre, *Le coup de maître de Satan*, Editions saint Gabriel, 1977, p. 5-6

[\[8\]](#) Mgr Lefebvre, *L'obéissance peut-elle nous obliger à désobéir ?*, note du 29/03/1988 in *Fideliter*, hors série des 29 et 30 juin 1988

[\[9\]](#) Cf. André Sale, *La forma straordinaria e il ministro della celebrazione del matrimonio secondo il codice latino e orientale*, éditions Pontificia Università Gregoriana, Rome 2003, pp. 142 à 154 : à la veille du concile Vatican II, plusieurs évêques et cardinaux demandèrent une modification du canon 1098 relatif à la forme extraordinaire du mariage. Pour éviter les abus dans l'usage de cette forme, ils proposèrent qu'elle ne puisse être utilisée sans que les époux aient tenté au moins un recours à l'Ordinaire,

et jamais contre l'avis de ce dernier. Aussi, un projet de modification dudit canon fut proposé lors de la 4^{ème} session du concile : « *[Forma extraordinaria celebrationis matrimonii] Ad valide contrahendum matrimonium coram solis testibus extra periculum mortis, praeter condiciones praescriptas in can. 1098 CIC, requiritur : a) ut petitio Ordinario loci facienda, si fieri possit, ommissa non fuerit, vel matrimonium non celebretur nisi post mensem ab interposita petitione sine responsione ; b) ut matrimonium non celebretur contra ordinarii vetitum (Conc. Vatic. II ; Periodus III, in AS 3, pars 8, 1075) [La forme extraordinaire de la célébration du mariage] Pour contracter valablement un mariage en dehors du péril de mort et devant les seuls témoins, et au-delà des conditions prescrites au can. 1098, il est requis : a) que la demande à faire auprès de l'Ordinaire du lieu, n'ait pas été omise, si possible, ou que le mariage ne soit pas célébré avant une durée d'un mois postérieure à l'envoi de la demande et sans avoir obtenu de réponse ; b, que le mariage ne soit pas célébré contre l'interdiction de l'Ordinaire ».. Après une discussion difficile, les pères conciliaires décidèrent majoritairement de laisser la décision entre les mains du Pape et de la Commission pour la révision du droit canonique. Cette Commission aborda plusieurs fois ce point (en 1970, 1975, 1977, 1978 et 1982), mais les discussions furent âpres. Finalement, le canon 1116 du nouveau code reprenait substantiellement le canon 1098, sans y introduire le moindre devoir de recourir à l'ordinaire pour utiliser la forme extraordinaire du mariage. Le motif en était que soit assuré le droit naturel au mariage en toutes circonstances.*

[\[10\]](#) Le 13 mars 1910, la Sacrée Congrégation des Sacrements déclare valide le mariage devant les seuls témoins de ceux qui se rendent, *pour tourner la loi*, dans une région où existe l'impossibilité commune. Cf. Naz, *Traité de Droit Canonique* in. can. 1098, T. II n° 426 p.377 note 2.

[\[11\]](#) Ce faisant, nous n'entendrions pas pour autant entériner l'injustice manifeste de la nouvelle décision romaine, laquelle rend inapte un prêtre de la Fraternité Saint Pie X à recevoir juridiction d'un curé de paroisse, et

frustre ce dernier d'un pouvoir qui lui est pourtant ordinaire.

[12] Mgr Lefebvre, *Déclaration publique à l'occasion de la consécration épiscopale de plusieurs prêtres de la FSSPX*, in *Fideliter*, hors série des 29 et 30 juin 1988

Vatican gay-friendly suite : « certains saints étaient homosexuels »

By Francesca de Villasmundo on May 11th, 2017

Certains au Vatican hissent toujours plus haut le drapeau arc-en-ciel !

Le nouveau consultant nommé, durant la semaine de Pâques, par le pape François auprès du Secrétariat pour la communication du Saint-Siège, [le père James Martin](#), jésuite et militant affiché lgbt, n'a pas attendu un mois pour exhiber ses couleurs.

Sur sa page [Facebook](#), le prêtre a tenu à saluer chaleureusement la rencontre entre l'évêque américain de Lexington, John Stowe, et les militants de l'association *New Ways Ministry*, groupe qui « *soutient les gays, lesbiennes, bisexuels et trans catholiques* ». Il a commenté ainsi cette nouvelle :

« *Un autre signe de bienvenue et de construction de ponts.* »

Beaucoup de lecteurs n'ont pas apprécié cette approbation du jésuite et ont fait noter que la doctrine de l'Église catholique pense bien autrement.

Le père Martin est alors intervenu en prétendant, tout bonnement, que certains saints

« *étaient probablement homosexuels* » !

Et de continuer son commentaire ignominieux :

« *Un certain pourcentage de l'humanité est homosexuel, et donc probablement des saints pouvaient l'être. Vous pourriez être surpris lorsque vous arriverez au Paradis d'être salué par des hommes et des femmes lgbt.* »

Cette affirmation n'est qu'un tissu d'outrances qui contredit la doctrine immuable de l'Église catholique. Saint Paul dans sa première [Épître aux Corinthiens](#) condamne le péché d'homosexualité :

« *Ne vous y trompez pas : ni les fornicateurs, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés (lat. molles), ni ceux qui couchent avec des hommes (lat. masculorum concubitores), ni les voleurs, ni les cupides, ni les ivrognes, ni les outrageux, ni les ravisseurs, n'hériteront le royaume de Dieu.* » (6, 9-10).

Dans bien d'autres passages de ses Lettres, l'Apôtre des Gentils réprovoque les homosexuels : ils sont opposés à la « *saine doctrine* » écrit-il dans l'*Épître à Timothée* (1, 8-11).

Les pères de l'Église, saint Ambroise de Milan, saint Jean Chrysostome, saint Augustin, pour n'en citer que quelques uns, condamnent pareillement ce péché contre-nature et le lient à l'épisode biblique de la destruction de Sodome et Gomorrhe, villes qui symbolisent les désirs pervers les plus peccamineux.

Même condamnation parmi les docteurs de l'Église. Chez Pierre Damien. Chez Alain de Lille surnommé le *Doctor Universalis*. Et bien entendu chez saint Thomas d'Aquin, le *Docteur Angélique*, qui enseigne que le péché d'homosexualité est un péché mortel qui

« *entraîne la perte de la charité et la privation de la grâce sanctifiante, c'est-à-dire de l'état de grâce. S'il n'est pas racheté par le repentir et le pardon de Dieu, il cause l'exclusion du Royaume du Christ et la mort éternelle de l'enfer, (...). C'est le plus grave des péchés dans le genre de la luxure. Offensant la nature, il constitue une grave injure contre Dieu, son ordonnateur. La sodomie est un péché plus grave que le péché de bestialité.* » (*Somme théologique et Commentaire de l'épître aux Romains.*)

Tout au long de ses vingt siècles d'existence, l'Église a rappelé cette condamnation ferme et sans appel de la sodomie, au cours de conciles, dans les

catéchismes, par son magistère et son droit canon.

Il faut noter en outre que pour saint Paul de Tarse ce péché est la conséquence des péchés d'impiété et d'idolâtrie. Les idolâtres, leur intelligence pervertie, sont livrés aux passions impures explique-t-il. Comment ne pas faire le parallèle avec notre siècle d'apostasie générale où des ecclésiastiques infidèles allèguent publiquement que ces actes contre-nature considérés infamants et prohibés hier sont innocents et recommandables. Pire ! Qui voit des prêtres comme le père Martin propager l'idée qu'ils sont agréables à Dieu et ont façonné des saints !

Avec la communication vaticane dans les mains d'un tel jésuite par la grâce du pape François, le lobby Lgbtqi etc. a de beaux jours devant lui pour s'enraciner dans les jardins, certainement écolo-compatibles, du Vatican mais dont l'air qu'on y respire n'est indubitablement pas catho-compatible ! Plutôt mortel pour les âmes...

Francesca de Villasmundo

Jeanne d'Arc ou Macron, ce 14 mai il faut choisir – Civitas lance un appel à la jeunesse de France

By Léo Kersauzie on May 10th, 2017

Appel à la jeunesse de France

Chaque jeune français devrait trouver en Jeanne d'Arc, sainte et héroïne nationale, un modèle à admirer et à imiter. Jeanne nous prouve à tous que la valeur n'attend pas le nombre des années. Jeanne a 13 ans à peine lorsque l'Archange Saint-Michel lui apparaît. Jeanne n'a que 16 ans lorsqu'elle quitte ses parents pour rejoindre Vaucouleurs et accomplir la mission que Dieu lui a confiée. A l'âge de l'adolescence, cette humble jeune fille, portée par la grâce, apprend à monter à cheval revêtue d'une lourde armure, entraîne une armée derrière elle, chasse l'occupant, libère le territoire et obtient le sacre d'un roi ! Et Jeanne n'a pas 20 ans lorsqu'elle

meurt sur le bûcher à la suite d'un procès inique.

Les siècles ont passé. Et il y a à nouveau grande pitié en terre de France. Le constat est amer. Décadence morale et inversion des mœurs. Immigration de grand remplacement. Impunité pour les délinquants. Incapacité à endiguer un terrorisme de barbares. Pouvoir usurpé par des traîtres à la Nation. Règne des lobbies interlopes, des sociétés secrètes, de la haute finance apatride et des mondialistes, tous agents de l'anti-France. Déchristianisation de la France, fille aînée de l'Eglise, malmenée par la république maçonnique.

Jeunes Français, vous ne pouvez rester insensibles alors que votre patrie, votre civilisation et votre foi sont menacées. Imitiez Sainte Jeanne d'Arc et mettez la fougue de votre jeunesse au service d'une noble cause. Engagez-vous ! Agissez pour pouvoir rester Catholiques et Français toujours.

Le 14 mai, participez avec enthousiasme au défilé d'hommage à Sainte Jeanne d'Arc. Portez-vous volontaires auprès de notre secrétariat (secretariat@civitas-institut.com, 01 34 11 16 94) pour rejoindre les cohortes de jeunes qui seront en tête de ce défilé, drapeaux au vent. Enrôlez vos amis, frères, sœurs, cousins.

A partir de 18 ans, les garçons peuvent aussi se porter volontaires auprès de notre secrétariat (secretariat@civitas-institut.com) pour incorporer le service d'ordre du défilé.



Ces personnalités qui soutiennent cet événement

Un comité de parrainage pour le défilé en hommage à Ste Jeanne d'Arc se met en place. Il regroupe déjà les personnalités suivantes :

- . Stéphanie Bignon (présidente de Terre & Famille)
- . Ivan Blot (écrivain, ancien parlementaire)
- . Béatrice Bourges (porte-parole du Printemps Français)

- . Anne Brassié (écrivain, journaliste)
- . Franck Bouscau (Professeur d'Histoire du Droit)
- . Thibault de Chassey (président du Renouveau Français)
- . Claire Colombi (historienne)
- . Dr Jean-Pierre Dickès (président de l'Association Catholique des Infirmières et Médecins)
- . Elie Hatem (avocat international)
- . Colonel Patrick Hays (comités Jeanne)
- . Roland Hélie (directeur de Synthèse Nationale)
- . Marie d'Herbais (présidente de l'Association de soutien aux Chrétiens d'Irak et de Syrie)
- . Pierre Hillard (professeur de géopolitique)
- . Roger Holeindre (président du Cercle National des Combattants, ancien député)
- . Carl Lang (président du Parti de la France, ancien député européen)
- . Général (2s) Daniel Nougayrède
- . Amiral (2s) François de Penfentenyo (président d'honneur de Civitas)
- . Richard Roudier (président de la Ligue du Midi)
- . Marion Sigaut (historienne)
- . Médecin Chef hre Jean-Patrick Sivignon-Saint Lys
- . David Van Hemelryck (président des collectifs Hollande Dégage et Tout Sauf Macron)
- . Winfried Wurmeling (secrétaire-général de l'UNEC et de SOS Mamans)

Le Saint-Siège défend à l'ONU un pacte mondial pour les migrants

By Francesca de Villasmundo on May 10th, 2017

Au siège des Nations Unies à Genève, se tenait ces jours derniers, une réunion dédiée au *Global Compact sur les migrations*. [Mgr Ivan Jurkovic est intervenu](#) en tant que représentant du Saint-Siège. Bien entendu, son intervention est en faveur d'une

politique d'accueil inconditionnelle ainsi que le préconise le pape François. Il défend cette ligne en estimant que « *le primat et la centralité de la personne humaine* » ainsi que « *les droits fondamentaux et inaliénables* » de chaque personne doivent être au centre de toutes les décisions prises en matière d'immigration. Il va s'en dire que dans l'esprit de ces ecclésiastiques modernistes et progressistes tant en religion qu'en politique sociale ces notions de « *primat* » et de « *centralité de la personne humaine* » et ces fameux « *droits fondamentaux et inaliénables* » ne s'appliquent pas aux autochtones des pays concernés par ces immenses vagues migratoires qui les submergent.

Radio Vatican rapporte ainsi son intervention :

« *Le Saint-Siège lance un appel pressant pour protéger la dignité des migrants et pour respecter « sans réserve » les principes humanitaires envers les plus vulnérables. Au cours d'une réunion dédiée au Global Compact sur les migrations, au siège des Nations Unies à Genève, Mgr Ivan Jurkovic, représentant du Saint-Siège, a souligné le primat et la centralité de la personne humaine dans chaque décision prise en matière d'immigration. Il a exhorté la communauté internationale à donner un exemple de solidarité, en dépassant « les divisions politiques et les barrières géographiques ».*

La foi, comme seule bouée

Reprenant les paroles du Pape François, le diplomate a rappelé que « chaque migrant est une personne disposant de droits fondamentaux et inaliénables, lesquels doivent être respectés ». Mgr Jurkovic a rappelé que les voyages entrepris par les migrants comportent souvent des « expériences traumatisantes » qui peuvent être dépassées « seulement avec la foi et l'espérance ». Trop souvent aussi, a-t-il encore déploré, les migrants sont « exposés à

l'exploitation, à des abus et à des violences ».

Aider les parents

Voilà pourquoi il incombe aux autorités de protéger ces migrants, a insisté Mgr Jurkovic, tout en précisant que cela ne suffisait pas. Tant que perdureront des « situations de pauvreté, de conflits et de persécutions, les intérêts des trafiquants continueront à prospérer », a-t-il affirmé. Et d'évoquer le cas des migrants mineurs, dont la situation « préoccupe vivement le Saint-Siège » ; Mgr Jurkovic a notamment cité l'exemple des enfants séparés de leurs parents, qui sont ensuite victimes d'abus et d'exploitation en tous genres. D'où l'exhortation du diplomate à toujours garantir aux parents, surtout migrants, la possibilité de faire grandir leurs propres enfants et de les éduquer. »

Le Saint-Siège, sous couvert de protéger des principes humanitaristes absolus et abstraits et un pseudo-droit fondamental des migrants à s'installer où ils veulent, bénit indéniablement la ligne immigrationniste et mondialiste de l'ONU : ces migrations colossales, universelles, apocalyptiques, du sud vers le nord, sont un véritable cheval de Troie au sein des nations pour imposer un monde sans frontières constitué d'une humanité apatride, nomade, déracinée, chaotique, sans foi ni la loi, mais soumise à une internationale financière.

Les intérêts des nations européennes et de leur population, leur survie identitaire et nationale, sont des points de détail pour lesquels ces philanthropes immigraphiles n'ont que dédain et mépris.

Francesca de Villasmundo

La main tendue du pape à la Fraternité Saint-Pie X : l'inquiétude de Roberto De Mattei

By Revue de Presse on May 9th, 2017

Source : <http://www.dominicainsavrille.fr/>

Roberto De Mattei écrivait le 10 février dernier dans la *Correspondance européenne* :

Contre l'évidence, il y a peu à argumenter. La main tendue du pape Bergoglio à la Fraternité Saint-Pie X est la même qui s'abat ces jours-ci sur l'Ordre de Malte et les Franciscains de l'Immaculée. L'affaire de l'Ordre de Malte s'est conclue par la capitulation inconditionnelle du Grand Maître et le retour au pouvoir d'Albrecht von Boeslager et de la puissante faction allemande qu'il représente. [Ici, Roberto De Mattei résume les faits, puis il conclut :]

On en vient à se demander si le pape François n'est pas un pape violent, en comprenant bien le sens de ce terme. La violence n'est pas la force exercée de façon sanglante, mais la force qu'on applique de façon illégitime, au mépris du droit, afin d'atteindre le but qu'on s'est fixé. Le désir de Mgr Bernard Fellay de régulariser la position canonique de la Fraternité Saint-Pie X par un accord qui ne lèse aucunement l'identité de son institut est certainement appréciable, mais on en vient à se demander : est-il opportun de se mettre sous la direction juridique de Rome, précisément au moment où le droit est ignoré ou même va jusqu'à être utilisé comme moyen de répression de qui veut rester fidèle à la foi et à la morale catholique ?

(Voir le texte entier : <http://www.correspondanceeuropeenne.eu/2017/semble-un-pape-violent>).

Comment comprendre qu'un pape aussi moderniste que le pape François tende la main à la Fraternité Saint-Pie X ? La réponse pourrait figurer dans le paragraphe 297 de l'exhortation apostolique du pape François du 19 mars 2016 *Amoris laetitia* :

Il s'agit d'intégrer tout le monde, on doit aider chacun à trouver sa propre manière de faire partie de la communauté ecclésiale, pour qu'il se sente objet d'une miséricorde imméritée, inconditionnelle et gratuite. Personne ne peut être condamné pour toujours, parce que ce n'est pas la logique de l'Évangile ! Je ne me réfère pas seulement aux divorcés engagés dans une nouvelle union, mais à tous, en quelque situation qu'ils se trouvent.

Ainsi donc, la Fraternité Saint-Pie X doit trouver sa place dans l'Église (conciliaire), comme les adultères publics.

Même si nous ne sommes pas toujours d'accord avec Roberto De Mattei, nous partageons ses inquiétudes quant à une telle « reconnaissance canonique » de la Fraternité Saint-Pie X.

Le cardinal Barbarin appelle à voter contre Marine Le Pen

By Francesca de Villasmundo on May 4th, 2017

Pour une fois, les évêques de France ne communient pas tous à la même haine du Front National, comme par le passé. Certains, et c'est une innovation sur la scène politique française, ont même osé franchir un tabou et sans appeler franchement à voter Marine Le Pen, ils refusent de pousser leur ouailles dans les bras de Macron.

Si les trois représentants des juifs, des protestants et des musulmans [ont appelé « d'une même voix »](#) à faire barrage à Marine Le Pen, la candidate la plus proche du respect de l'identité française et de la souveraineté de la France, ce qui semble les déranger grandement, aucun ecclésiastique français n'a donc signé

cette déclaration, l'Église de France étant divisée sur les candidats du 7 mai.

Le pauvre cardinal n'a pas eu le droit de prendre part à la déclaration des trois grandes gueules du matin. Aussi, voulant quand même participer au sacro-saint front républicain, pendant laïc de l'inter-religiosité qu'il pratique dans son diocèse de Lyon, il a donc publié son petit communiqué, a brûlé son petit grain d'encens sur l'autel du politiquement correct avec quelques autres responsables religieux de la région lyonnaise, inconnus au bataillon. Mais bon il a bien fallu faire avec pour donner l'image d'un semblant de « vivre-ensemble »....

« Communiqué des responsables d'églises de Lyon – Mercredi 3 mai 2017

« Nos Eglises à Lyon sont aussi diverses que la société que nous formons. Cette grande diversité, dans notre manière de vivre, de célébrer, de penser et d'agir dans notre monde, ne nous empêche pas d'être très profondément unis en Christ, et constitue pour nous une occasion féconde d'enrichir notre réflexion en nous ouvrant à l'échange, au débat, au partage... C'est ce que nous vivons avec gratitude au sein du Conseil des Responsables des Eglises de Lyon depuis des années. Cette diversité s'exprime aussi naturellement dans les sensibilités, les convictions et les engagements politiques de chacun : il n'existe pas en tant que tel un vote « chrétien » de même, et c'est heureux, qu'aucune de nos Eglises n'est, ni ne sera jamais liée à quelque parti politique que ce soit.

Dans cette période de grande incertitude qui caractérise l'entre-deux tours de l'élection présidentielle, nous constatons un désarroi profond chez un nombre important de nos concitoyens et des membres de nos Églises peinent à trouver une motivation pour s'exprimer par leur vote lors du second tour de scrutin.

Cette situation d'une ampleur inédite n'est pas sans risque

car nous ne pouvons pas considérer comme anodine la présence au second tour d'un parti qui, historiquement a toujours été porteur d'un discours nationaliste dangereux dont la mise en œuvre serait désastreuse. Nous croyons que l'Évangile que nous avons reçu et que nous essayons de vivre, nous engage sans cesse à être des « artisans de paix », des « affamés et assoiffés de justice ». C'est pourquoi aujourd'hui nous tenons à rappeler ensemble que nous sommes et nous serons toujours clairement engagés pour que reculent les discriminations, les inégalités, la violence, la xénophobie et toutes les paroles de haine qui fracturent notre société.

C'est ainsi que nous entendons prendre part à la responsabilité commune de construire et servir la société dans laquelle Dieu nous donne de vivre. »

Pour l'Église Catholique, Mgr Philippe Barbarin

Pour l'Église Arménienne Apostolique, Père Isaac Hékimian

Pour l'Église Orthodoxe Grecque, Père Nicolas Kakavelakis

Pour l'Église Anglicane, Révérend Ben Harding

Pour les Églises de la Fédération Protestante de France (FPF), Pasteur Pierre Blanzat (Église Protestante Unie de France)

Pour l'Église Baptiste, Pasteur Erwan Cloarec

Francesca de Villasmundo

Donald Trump bientôt chez le pape François

By Francesca de Villasmundo on May 5th, 2017

En ayant recours à une formule peu conventionnelle, Donald Trump a confirmé que son premier déplacement à l'étranger

« en tant que président des États-Unis sera en Arabie saoudite, puis en Israël, puis

dans un endroit que mes cardinaux aiment vraiment beaucoup, Rome. »

Le nouveau président des États-Unis, qui semblent avoir enrôlé les princes-cardinaux de l'Église dans son administration, sera reçu par le pape François le 24 mai prochain. Cette audience intervient lors du premier voyage de Trump en Europe où il est convenu qu'il se rendra à Bruxelles pour le sommet de l'Otan le jeudi 25 mai et ensuite au G7 de Taormina en Sicile.

Le programme de sa visite au Vatican est déjà fixé : l'audience avec le pontife aura lieu aux Palais Apostoliques à 8 h 30. Ensuite, Trump rencontrera le cardinal Pietro Parolin, secrétaire d'État, accompagné par monseigneur Paul Gallagher, secrétaire pour les rapports avec les États.

Les rapports entre le Tycoon devenu président et le pape François n'ont pas été placés sous le signe de la bonne entente cordiale : le mur anti-migrants voulu par Trump entre son pays et le Mexique a dressé un mur entre les deux hommes ! Interrogé en février 2016 sur cette promesse de campagne du futur président américain, le pape avait déclaré durement :

« Une personne qui veut construire des murs et non des ponts n'est pas chrétienne ».

De quoi faire bondir l'impétueux Donald, très ressemblant en cela à l'emblématique canard américain de Walt Disney, qui avait répondu du tac-au-tac en jugeant « honteux » qu'un responsable religieux « mette en doute la foi d'une personne ».

« Le pape n'a entendu qu'une version de l'histoire, il n'a pas vu la criminalité, le trafic de drogues et l'impact économique négatif que les politiques actuelles ont sur les États-Unis »,

avait insisté M. Trump. Après [la messe très médiatisée célébrée par El pape argentin](#) aux confins du Mexique et des États-Unis, entre Ciudad Juarez et El Paso, le magnat de l'immobilier avait défini l'évêque de Rome

« comme une personne très politique » qui « ne comprend pas les problèmes qu'a notre

pays » et « le danger de la frontière ouverte que nous avons avec le Mexique ».

Depuis que Trump a été élu, en revanche le pape François n'a plus eu de commentaires désobligeants, diplomatie oblige. Il a d'ailleurs affirmé récemment qu'il reçoit tout homme d'État qui lui demande audience.

La rencontre entre ces deux hommes diamétralement à l'opposé sur les questions de l'immigration, de l'accueil inconditionnel de tous les migrants et de l'ouverture des frontières, est donc maintenant officielle. Le pape François saura-t-il « construire un pont » avec Donald Trump ?

Francesca de Villasmundo

24 au 29 juillet 2017, 3ème étape du Tro-Breiz : Sainte-Anne-d'Auray à Quimper, sur les pas de saint Corentin

By La Porte Latine on May 5th, 2017

Cette troisième étape se déroulera donc sur ces six journées pour aller de Sainte Anne d'Auray à Quimper, soit une distance d'environ 130 kilomètres, en autant d'étapes de 20 à 30 km par jour. Prières, chants et bonne humeur seront le quotidien de ces journées de marche sous le soleil (assuré) d'un été radieux – mais toujours clément en Bretagne, et la fatigue sera tempérée par une logistique toujours présente : les vivres et bagages encombrants pour la marche sont acheminés par les véhicules accompagnateurs, et l'équipe d'intendance assure la fourniture et la préparation des repas, ainsi que les petits déjeuners. Ces haltes ont été définies au gré des étapes quotidiennes afin d'assurer le bivouac sous tente personnelle dans les meilleures conditions, elles sont l'occasion de veillées de détente ou de recueillement.

Voilà pour les soucis d'ordre terrestre.

Un aumônier de la [Fraternité Saint Pie X](#) accompagne le pèlerinage et lui donne toute la valeur spirituelle dans le cadre

de la foi catholique authentique qui était celle de ces Saints fondateurs de la Bretagne que nous vénérons. La messe, celle de toujours, c'est-à-dire dans le rite traditionnel, a lieu quotidiennement le matin ou à la pause, et les prières sont elles aussi en latin. Ce qui n'empêchera pas aussi de chanter et de prier en breton, ...et éventuellement en français.

Afin de compléter notre connaissance de cette Bretagne chrétienne, ce qui est aussi le sens de ce pèlerinage, des visites des sites historiques et religieux seront organisées sur l'itinéraire avec les commentaires et explications de guides locaux. Mais c'est à l'aumônier qu'il reviendra de guider les pèlerins dans la recherche de cette foi si forte de ces précurseurs qui bâtissaient autrefois la chrétienté, et sur la trace desquels nous nous efforcerons de marcher. Notre marche pourra donc être entrecoupée de stations : lieux de mémoire, calvaires, monuments ou toutes autres rencontres propices à la méditation.

Logistique

Il est envisagé de proposer un car au départ du Prieuré Ste Anne de Lanvallay, vous en serez informé en temps utile.

– Rendez-vous à Ste Anne d'Auray le lundi 24 juillet en milieu de matinée avec sacs et tente, ou à la gare SNCF de Vannes à en début de matinée (les horaires seront précisés ultérieurement).

Un accueil des pèlerins sera assuré dès le dimanche 24 de 17h à 22h à Lanvallay où ils pourront coucher sous leur tente.

Dans tous les cas, un système de car ou de voitures ramènera les pèlerins de Quimper à Ste Anne d'Auray ou à la gare de Vannes en fin de journée du samedi 29.

Dispositions matérielles, quelques précisions :

– Les pèlerins ne marchent qu'avec une musette ou un petit sac, le reste de leurs affaires (sac à dos et tente) est déposé le matin dans les véhicules de la logistique qui suivent l'étape et est récupéré le soir à l'arrivée sur les lieux du bivouac.

– Tous les pèlerins couchent sur le bivouac, outre un terrain pour monter leur tente, ils y trouveront des équipements sanitaires (parfois un peu rudimentaires...).

– Les pèlerins marchent en un seul chapitre, l'étape est de 20 à 30km par jour, le ramassage des éventuels « éclopés » est assuré entre les haltes.

– Une infirmière au moins (mais peut-être plus, comme souhaité) pourra panser bobos et autres à la halte du soir. Mais chacun peut se munir de son nécessaire de secours, ce qui est bien sûr recommandé.

– Nous devons appliquer les directives des aumôniers et de la logistique.

Inscription

– L'inscription se fait par courrier postal avec [l'imprimé d'inscription \(cf. rubrique « inscription » du site\)](#) accompagné d'un chèque de règlement à l'ordre de : « Pèlerinage de Tradition-Tro-Breiz », et le cas échéant d'une décharge parentale pour les mineurs.

– Un dossier contenant horaires, itinéraires et consignes sera envoyé après inscription.

Remarque importante : date limite d'inscription avant le 30 juin !

Notre Tro-Breiz, ce qu'il est :

– Un pèlerinage familial : Il est donc adapté dans la longueur des étapes, la vitesse de marche et les pauses à la présence d'enfants (à compter de dix ans).

Les plus jeunes enfants marchent avec leurs parents. Ceux-ci conservent dans tous les cas la responsabilité de tous leurs enfants, pendant la marche et au bivouac.

Si des parents inscrivent des enfants au Tro-Breiz alors qu'eux-mêmes ne peuvent y participer, les enfants mineurs doivent impérativement être accompagnés d'un adulte désigné par les parents et qui en sera responsable jour et nuit (décharge parentale obligatoire : cf. rubrique « inscription » du site). Nous sommes au service du bien des âmes de tous les pèlerins, mais nous ne pouvons pas et n'avons pas à nous substituer aux parents.

En cas de non-respect des consignes de sécurité ou d'attitude déplacée dans le cadre du pèlerinage nous nous réservons le devoir de renvoyer un pèlerin mineur à ses parents.

– Un pèlerinage catholique et breton :

– L'aumônerie est assurée par des prêtres de la FSSP X, des instructions spirituelles sont données et la messe est célébrée chaque jour, selon le rite tridentin. Chants et prières catholiques traditionnels accompagnent notre pèlerinage.

– Des visites commentées d'églises et de chapelles sont prévues chaque jour, en fonction des itinéraires et des horaires.

– Chaque jour aussi le patrimoine culturel breton profondément lié à notre histoire chrétienne, est mis en valeur par des chants et des commentaires historiques selon les lieux traversés.

– Des veillées bretonnes sont prévues certains soirs au bivouac

...et ce qu'il n'est pas : *une garde d'enfants ou d'adolescents attardés ou un rendez-vous mondain : les personnes qui viennent au pèlerinage viennent avant tout pour se ressourcer spirituellement, cela signifie qu'elles sont présentes sur la totalité des jours du pèlerinage et participent aux différentes activités.*

[Source : La Porte Latine du 5 mai 2017](#)

Litanies de Sainte Jehanne d'Arc

By Léo Kersauzie on May 5th, 2017

Priez Sainte Jeanne d'Arc et venez lui rendre hommage le 14 mai à Paris à 14h. La France a bien besoin de son secours !

Législatives 2017 – Civitas recrute encore des candidats, des femmes en particulier !

By Léo Kersauzie on May 5th, 2017

Civitas recrute pour les élections législatives de juin 2017

Civitas recherche encore quelques femmes volontaires pour être candidates effectives (en raison de la parité imposée par la législation) et des candidats suppléants (hommes ou femmes) pour les élections législatives. Civitas demande aux nouveaux venus une lettre de motivation et un CV puis

un contact est pris pour vérifier que chaque candidat partage bien les valeurs du mouvement.

Civitas participera à ces élections en cartel avec le Parti de la France et les Comités Jeanne.

Civitas est un parti catholique, patriote, pro-vie et pro-famille.

« C'est un choix que nous assumons. Et ce n'est pas négociable. Nous avons déjà dit que notre action politique se veut sans concession, loin de la prostitution électoraliste qui pousse certains à renier leurs idéaux pour mendier quelques voix supplémentaires et espérer se voir accorder un tampon de respectabilité par un système aux mains de nos adversaires.

Si des Français recherchent une organisation politique qui défendra bec et ongles la France chrétienne, qui œuvrera à l'arrêt de l'immigration et à l'organisation de la remigration, qui mettra en place une politique de préférence nationale, qui bataillera contre l'avortement, l'euthanasie, la dénaturation du mariage et la théorie du genre, c'est Civitas qu'il faut choisir.

Si des Français veulent une organisation politique qui libérera la parole du pays réel et s'opposera aux forces occultes, aux loges et aux lobbies interlopes, c'est Civitas qu'il faut choisir.

Si des Français veulent une France affranchie du mondialisme, c'est Civitas qu'il faut choisir.

Si des Français cherchent une troisième voie entre le capitalisme sauvage et le socialo-communisme, c'est avec Civitas qu'ils connaîtront une politique de justice sociale, radicalement insoumise aux puissances d'argent et aux usuriers de tout poil. »

Les personnes qui voudraient contacter Civitas peuvent le faire en écrivant à secretariat@civitas-institut.com ou en téléphonant au 01.34.11.16.94



Le dimanche 14 mai, venez nombreux rendre hommage à sainte Jeanne d'Arc, celle qui sauva notre patrie

By Léo Kersauzie on May 6th, 2017

Chers Amis,

Dimanche 14 mai, solennité de sainte Jeanne d'Arc, aura lieu à Paris un cortège en l'honneur de la sainte patronne de notre chère patrie.

Cette fête tombe cette année le lendemain du centenaire de la première apparition de Notre-Dame à Fatima, et en pleine période électorale dans une époque troublée.

Comme nos pères au XVe siècle, aujourd'hui aussi c'est vers le ciel que nos regards se tournent pour recevoir les secours si nécessaires.

La fête de sainte Jeanne d'Arc est encore actuellement reconnue comme fête nationale. Mais qui pense aujourd'hui à rendre hommage à celle qui sauva notre patrie ? Venez nombreux pour lui rendre un témoignage public de reconnaissance de la France chrétienne, et la supplier de nous venir en aide aujourd'hui.

RP Laurent, capucin de Morgon, aumônier de Civitas

Futur Synode sur la Vocation et les jeunes : les homosexuels à l'assaut du sacerdoce

By Francesca de Villasmundo on May 6th, 2017

Le monde arc-en-ciel part à l'assaut du sacerdoce ! Après le « mariage pour tous » il est temps pour eux de revendiquer le « sacerdoce pour tous » !

Après l'ouverture au sacrement de l'Eucharistie pour tous, promue dans l'Exhortation *Amoris Laetitia*, aboutissement déplorable mais dans la logique doctrinale laxiste des deux Synodes sur la Famille, c'est au tour du sacrement de l'ordre d'être revendiqué pour tous.

En octobre 2018 se déroulera, selon la volonté du pape François, un nouveau Synode d'évêques ayant pour thème cette fois-ci « *Les jeunes, la foi et le discernement vocationnel*. » Chaque diocèse recevra un questionnaire afin de préparer cette prochaine rencontre épiscopale mondiale, le but étant de recueillir les avis et les idées du plus grand nombre.

L'Association italienne « [Progetto Giovani Cristiani LGBT](#) » (Projet Jeunes Chrétiens LGBT) qui a pour vocation de faire de l'entrisme homosexuel au sein de l'Église a décidé de faire entendre sa voix :

« Comme groupe de jeunes croyants homosexuels, écrivons-ils dans une lettre ouverte, nous nous sentons fortement interpellés par la thématique et nous sommes fermement convaincus que cela est une occasion unique (Kairos) pour apporter notre petite mais significative contribution aux pères synodaux. La vocation, humaine et chrétienne, regarde tous les jeunes et c'est vraiment la clé de voûte pour une vie pleine et heureuse.

A plus forte raison, dans la recherche de notre appel spécifique et personnel, nous souhaitons impliquer le plus

grand nombre possible de filles et garçons, croyants ou non, pour élaborer un document final, synthèse des différentes contributions, à envoyer au Synode. »

Cette bande de jeunes homosexuels continue son appel en s'adressant concrètement à deux groupes distincts : premièrement à « *chaque personne individuellement* » pour leur demander sa contribution et ensuite plus spécifiquement aux « *groupes chrétiens LGBT, à leurs familles et à leurs amis*. » Cette distinction, discriminatoire diront certains esprits subtils, témoigne bien à elle-seule de la volonté affichée de ce collectif LGBT de peser sur le Synode en tant qu'homosexuels et d'influencer dans la direction d'une ouverture au monde arc-en-ciel les travaux synodaux. Il suffit de parcourir leur site pour constater que ce jeune lobby LGBT veut avoir sa place reconnue et officielle au sein de l'Église romaine.

On peut se demander d'ailleurs aussi qu'est-ce que des incroyants ont à participer à la préparation d'un Synode d'évêques qui se définissent publiquement comme catholiques. Mais il est vrai que l'Église actuelle possède plus les caractéristiques d'une auberge espagnole où toutes les doctrines hétérodoxes ont droit de cité, qu'elle n'a conservé les quatre notes qui font la visibilité de l'Église : l'Unité, la Sainteté, la Catholicité et l'Apostolicité. Mgr Lefebvre affirmait déjà en son temps que *l'Église officielle ou conciliaire ne les avait pas*. Que dirait-il aujourd'hui face à cette crise doctrinale et morale qui n'a fait que s'amplifier dans le monde catholique et dans la Rome qu'il qualifiait « *néo-moderniste* » et de « *néo-protestante* » ou nommait une « *nouvelle Église* » ou « *Église conciliaire* » ! Au soir de sa vie il concluait dans une lettre à Mgr de Castro-Mayer du 4 décembre 1990 : « *Cette fausse Église est en rupture toujours plus profonde avec l'Église catholique*. »

Jamais il n'aurait pu envisager tout d'abord que des catholiques oseraient s'afficher ouvertement comme des homosexuels revendicatifs d'une place publique dans l'Église ni par la suite qu'ils se permettraient de vouloir influencer, sans complexes ni scrupules,

un Synode d'évêques. Cette lettre ouverte du *Projet Jeunes Chrétiens LGBT* qui est [soutenu par des prêtres, des religieux et des religieuses](#) montre bien la perte au sein de l'Église conciliaire des quatre notes qui font l'Église catholique.

Francesca de Villasmundo

La réplique au bankster mondialiste Emmanuel Macron ? Le 14 mai 2017, grand défilé unitaire des patriotes et des défenseurs de la famille

By Léo Kersauzie on May 8th, 2017

La réaction de Civitas à l'élection d'Emmanuel Macron : un appel à tous les patriotes et défenseurs de la famille pour un défilé unitaire le dimanche 14 mai.

La réplique au bankster mondialiste Emmanuel Macron ?

Le 14 mai 2017, grand défilé unitaire des patriotes et des défenseurs de la famille

La page de l'élection présidentielle est tournée. Voilà un bankster mondialiste aux commandes de l'Etat. Tous les lobbies de l'anti-France pavoisent, tous les cercles cosmopolites applaudissent, tous les acteurs de la haute finance apatride se frottent les mains, tous les promoteurs de la décadence morale sont à la fête.

Si ce résultat a de quoi nous inquiéter, il n'est que la continuité de la politique désastreuse de déracinement que nous subissons depuis des décennies et qui veut nous réduire à l'état de consommateurs nomades sans Dieu, sans famille, sans patrie.

Mais il ne peut y avoir de place ni pour la résignation ni pour la déprime. Dès à présent s'engage la bataille pour les élections législatives. Ensuite viendra le temps de structurer

une résistance efficace qui reposera obligatoirement sur un socle de principes moraux sans lesquels aucune véritable restauration nationale ne peut s'envisager solidement.

Au plus vite, nous avons besoin d'un grand évènement fédérateur.

Civitas invite l'ensemble des patriotes et des défenseurs de la famille à faire du défilé d'hommage à sainte Jeanne d'Arc, le dimanche 14 mai 2017, un grand rassemblement unitaire pour réaffirmer publiquement nos valeurs non négociables.

14h00 : Rassemblement Bd Malesherbes à l'angle des rues de la Boétie et du Bd Malesherbes (devant le Monoprix, Métro St Augustin).

Mobilisons-nous d'urgence, de tout le pays.

Le 14 mai 2017, le pays réel doit se manifester vigoureusement autour d'un symbole tout désigné : Jeanne d'Arc, sainte et héroïne guerrière, patronne secondaire de la France, sauveuse de la patrie.

Alain Escada,

président de Civitas

président de la Coalition pour la Vie et la Famille

Ces personnalités qui soutiennent cet évènement

Un comité de parrainage pour le défilé en hommage à Ste Jeanne d'Arc se met en place. Il regroupe déjà les personnalités suivantes :

. Stéphanie Bignon (présidente de Terre & Famille)

. Ivan Blot (écrivain, ancien parlementaire)

. Béatrice Bourges (porte-parole du Printemps Français)

. Anne Brassié (écrivain, journaliste)

. Franck Bouscau (Professeur d'Histoire du Droit)

. Claire Colombi (historienne)

. Dr Jean-Pierre Dickès (président de l'Association Catholique des Infirmières et Médecins)

. Elie Hatem (avocat international)

. Colonel Patrick Hays (comités Jeanne)

. Roland Hélie (directeur de Synthèse Nationale)

. Marie d'Herbais (présidente de l'Association de soutien aux Chrétiens d'Irak et de Syrie)

. Pierre Hillard (professeur de géopolitique)

. Roger Holeindre (président du Cercle National des Combattants, ancien député)

. Carl Lang (président du Parti de la France, ancien député européen)

. Général (2s) Daniel Nougayrède

. Amiral (2s) François de Penfentenyo (président d'honneur de Civitas)

. Richard Roudier (président de la Ligue du Midi)

. Marion Sigaut (historienne)

. Médecin Chef hre Jean-Patrick Sivignon-Saint Lys

. David Van Hemelryck (président des collectifs Hollande Dégage et Tout Sauf Macron)

. Winfried Wurmeling (secrétaire-général de l'UNEC et de SOS Mamans)

l'association humanitariste [Caritas](#), Mgr Perego a, dès son ascension à la cathèdre diocésaine, intronisé une ligne plus progressiste que celle de son prédécesseur.

Dans un entretien au quotidien local [La Nuova Ferrara](#) il a averti que « *le métissage est une réalité inéluctable* » et une réponse à la chute démographique italienne : « *Nous sommes un pays qui est en train de vieillir rapidement. Si nous nous fermons, nous mourrons. Je parle de réalités actuelles, non de perspectives. Comme le dit le cardinal Scola, si nous ne promovons pas une culture de la rencontre nous n'avons pas d'espérance.* »

Concernant le fait religieux il s'inscrit comme un défenseur ardent du dialogue inter-religieux au sein de son diocèse : « *Je retiens que l'échange culturel et le dialogue avec les autres religions sont des instruments importants pour croître.* »

Francesca de Villasmundo

Le pape nomme un évêque très progressiste pour remplacer le conservateur Mgr Negri

By Francesca de Villasmundo on May 9th, 2017

La question de l'accueil des migrants s'insinue aussi dans les nominations épiscopales. C'est ce qui ressort de la nouvelle affectation à la tête de l'archidiocèse de Ferrare en Italie.

Pour remplacer le conservateur [Mgr Negri](#) qui ne faisait pas d'angélisme sur les questions de l'immigration massive et de l'islam, le pape François a désigné un évêque progressiste, très impliqué dans l'accueil des migrants, Mgr Giancarlo Perego, 56 ans.

Directeur général de la Fondation Migrants, l'organe de la Conférence des évêques italiens chargé de la pastorale des migrants, et impliqué avec de grandes responsabilités dans